

Piscine Couverte Municipale La Fayette - Tarifs pour la saison 1998/1999

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de l'ouverture d'un second établissement nautique, à savoir la Piscine La Fayette, la Commission des Sports propose une harmonisation des tarifs entre les deux établissements nautiques bisontins. Sur avis favorable de la Commission des Sports, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs de la Piscine Couverte Municipale La Fayette pour la saison 1998/1999 :

Catégorie	Propositions 98/99
Entrées	
- Tarif de base (1)	25 F
- Tarif réduit (2)	17 F
Carte 10 entrées	
- Tarif de base	200 F
- Tarif réduit	136 F
Dix cartes de 10 entrées	
- Tarif de base	1 800 F
- Tarif réduit	1 224 F
Scolaires	9 F
Leçons heures «public» (durée 30 mn)	
- Individuel	25 F + entrée
- Groupe (3 personnes maximum)	19 F + entrée
- Collectif (10 personnes maximum)	11 F + entrée
Leçons hors heures «public» (durée 30 mn)	
- Individuel	25 F + 17 F
- Groupe (3 personnes maximum)	19 F + 17 F
- Collectif (10 personnes maximum)	11 F + 17 F
Aqua Gym	
- Découverte (1 séance)	30 F + entrée
- Carte 10 séances	250 F + entrée
Jardin aquatique (animation enfants)	
- Découverte (1 séance)	20 F + entrée
- Carte 10 séances	150 F + entrée

(1) - Tarif de base : Adultes

(2) - Tarif réduit : Jeunes de moins de 18 ans, étudiants, militaires du contingent, soirées à thème avec animation spéciale, groupes à partir de 10 personnes

Catégorie	Propositions 98/99
Bassin complet (pour 1 heure)	
- Tarif de base	1 200 F
- Tarif réduit	600 F
Lignes d'eau (pour 1 heure)	
- Tarif de base	200 F
- Tarif réduit	100 F
Eveil matinal de 8 h à 9 h le mercredi et le jeudi	17 F
Compétitions du club local de natation (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)	Gratuité
	Gratuité
Enfants de moins de 3 ans	
Boutique «Objets promotionnels»	50 F
- Tee-shirt blanc	130 F
- Polo	35 F
- Casquette	50 F
- Sac marin	15 F
- Etui porte-clés	10 F
- Porte-clés avec jeton	30 F
- Porte-clés avec anneaux	10 F
- Lunettes de soleils	10 F
- Brosse à cheveux	50 F
- Parapluie nylon «enfant»	100 F
- Parapluie polycoton	10,50 F
- Bonnet de bain	
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Piscine «La Fayette»	Gratuité

«M. LE MAIRE : Il y a une légère nuance entre l'ancienne piscine et la nouvelle mais il a été indiqué qu'on a harmonisé les tarifs de la façon suivante : le pourcentage de la part prise en charge par l'utilisateur est le même dans les deux cas sauf que le coût de fonctionnement de la piscine La Fayette est plus important, d'où la différence de tarif. Mais en réalité, la prise en charge qui est faite par la Ville sur les tarifs est la même dans les deux cas.

M. FUSTER : Simplement, Monsieur le Maire, comme c'est le dernier Conseil Municipal avant l'inauguration officielle, je voudrais faire un petit point sur les travaux et expliquer justement ce que vous étiez en train de dire mais le développer très rapidement.

M. LE MAIRE : Parce qu'ils n'ont pas compris ce que je leur disais ?

M. FUSTER : Si, mais je voudrais développer car il n'y a pas que cela comme critères, Monsieur le Maire, c'en est un important.

Simplement, on a essayé effectivement de faire des tarifs concernant les deux installations puisqu'on a deux installations nautiques et même trois. Pour Mallarmé et La Fayette, on a essayé surtout de faire que l'une soit à priorité ludique et l'autre à priorité sportive. Donc Mallarmé sera à priorité sportive et La Fayette à priorité ludique.

Je voudrais en profiter pour remercier le travail qui a été fait par le Service des Sports car il n'est pas évident d'établir des tarifs et également par la Commission des Sports qui a réfléchi sur ces tarifs, ce n'est pas très facile. Nous sommes partis d'une étude qui a été faite par des étudiants de l'UFR STAPS et je voudrais souligner d'ailleurs l'excellent travail de ces étudiants qui nous a permis d'avoir quand même des pistes de réflexion et même plus sur les motivations, sur la durée d'utilisation des installations, sur la zone de chalandise. Je voudrais faire une parenthèse : il faut que vous sachiez que la piscine sera utilisée par les Bisontins bien sûr à peu près à 60 % mais par les non Bisontins à 40 % et nous irons jusqu'à Pontarlier, Lons-le-Saunier, Baume-les-Dames, Vesoul, etc. Nous aurons donc des visiteurs qui viendront de ces zones-là.

Nous avons également fait une enquête sur le prix pour avoir une idée et la réponse qui avait été donnée, c'était un prix situé dans une fourchette de 15 F à 25 F pour 56 % des sondés. Nous sommes partis de cette hypothèse, nous sommes partis aussi de ce que le Maire vous a signalé, c'est-à-dire que nous avons un coût d'utilisation estimatif de 40 F à peu près à La Fayette et nous avons placé un curseur disant : où mettons-nous la barre de la participation municipale ? Au niveau du service et de la Commission des Sports, nous avons estimé que pour un plein tarif, on fixerait la barre à 60 %. J'insiste là-dessus parce qu'il faut bien savoir qu'à 25 F l'entrée normale, nous avons déjà une participation importante de la Ville de 40 %. Ensuite, nous avons tenu compte bien sûr d'un certain nombre de choses pour diminuer ces prix pour les jeunes bien sûr, donc nous avons un prix de 17 F pour les jeunes âgés de moins de 18 ans, pour les militaires et nous avons également permis un coût inférieur avec un tarif abonnement. L'adulte qui s'abonne pour 10 entrées verra son coût diminuer à 20 F pour la piscine La Fayette, un jeune à 13,50 F. Ce sont des coûts qui nous ont paru tout à fait raisonnables.

En dehors de cela, nous avons un certain nombre de prix particuliers qui correspondent à des scolaires, les scolaires sont alignés entre La Fayette et Mallarmé. Bien évidemment le prix est le même dans les deux piscines.

Je veux vous signaler tout de même que l'ouverture de La Fayette nous permettra de donner 32 % d'utilisation en plus aux clubs, 55 % aux scolaires et 87 % au public, car on a voulu faire de La Fayette une piscine destinée d'abord au public.

Dernier point : les travaux sont pratiquement terminés, ils le seront complètement au 15 juillet, la mise en eau est faite, vous l'avez lu dans les journaux et dans les médias locaux et notez-le, l'ouverture est prévue le 5 septembre, l'inauguration officielle ayant lieu le samedi 5 septembre à 10 heures du matin.

M. NOT : Très rapidement, Monsieur le Maire, je suis content de savoir qu'il y a un tarif pour les militaires, ceci dans l'esprit du militaire du contingent. Le jour de la professionnalisation, que deviendra le tarif des militaires ?

M. LE MAIRE : Le militaire restera toujours un militaire.

M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, puisqu'on parle ce soir de la piscine La Fayette, je voudrais simplement vous rappeler que la piscine que nous allons inaugurer début septembre n'est pas celle que vous aviez décidé de construire il y a 10 ans.

M. LE MAIRE : On évolue.

M. GRAPPIN : En effet, c'est à la suite quand même d'une visite effectuée à l'invitation de notre collègue Michel VIALATTE en Essonne en compagnie du nouvel adjoint aux sports que nous avons pu découvrir ce qu'était un véritable complexe nautique avec en particulier la possibilité de partager le bassin avec un mur amovible. Votre adjoint ayant été assez convaincant, je reconnais, vous avez décidé de rouvrir ce dossier et demandé à l'architecte de revoir le projet. Aujourd'hui, Besançon capitale régionale va disposer d'un complexe magnifique avec la patinoire et la nouvelle piscine, le surcoût de cet ensemble étant très rapidement compensé par les gains réalisés sur le budget d'exploitation. Je vous rappelle qu'il y a 10 ans, la subvention d'équilibre était deux fois supérieure à celle prévue pour 1999, c'est important, pour le fonctionnement simplement de la piscine. Sans parler qu'actuellement, la plupart des piscines ludiques à vagues construites dans les années 1980 ont fermé leurs portes. Dans cette affaire, Monsieur le Maire, l'opposition vous a évité quand même de faire une grosse bêtise (réactions) et je pense que vous devriez plus souvent écouter nos conseils et suggestions.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup de ce conseil.

M. GRAPPIN : C'est la vérité, je n'ai rien inventé.

M. LE MAIRE : Vous dites toujours la vérité, Monsieur GRAPPIN, c'est vrai. En cet instant, nous allons ensemble remercier M. VIALATTE et M. GRAPPIN d'être allés dans l'Essonne avec l'Adjoint.

M. PINARD : Je voudrais simplement rappeler à notre collègue GRAPPIN que la piscine municipale de Maincy, localité dont M. DUGOIN, ex-président du Conseil Général et toujours Sénateur et Maire, a été financée intégralement par le Conseil Général et que nous demanderons au nouveau Président, notre ami BERSON quelle est la part du Conseil Général non pas simplement après les 100 % d'investissement mais dans le fonctionnement et on sera étonné.

M. LE MAIRE : Revenons à Besançon, éloignons-nous de l'Essonne.

M. FOUSSERET : Parce que là-bas il y a eu quelques vagues.

M. LE MAIRE : Mais là il n'y aura pas de vagues, Monsieur GRAPPIN».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

Récépissé préfectoral du 29 juin 1998.